

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 Février 2019

22x19

ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION **« LA PORTE DES ÉTOILES »**

Le Conseil Municipal est informé que l'association :

- La porte des étoiles, 1469 chemin du pas de la mue 13170 Les Pennes-Mirabeau, Représentée par son Président Monsieur Sébastien Farci, - Siret : 40902537600016 -

Dont l'objectif est la découverte du monde du spectacle et son organisation, a présenté un dossier de subvention auprès des services municipaux, ce dernier étant complet, il a fait l'objet d'une analyse et d'une présentation auprès de la commission promotion de la ville, qui a proposé de lui attribuer une subvention pour un montant de : 63 700€, dont 26 000€ (ancienne dotation CPA) réparti comme suit :

- 58 500€ pour l'organisation du festival Lou Mirabeau, dont 26 000€ correspondant à l'ancienne dotation de la CPA présentée dans le rapport de la CLECT.

Les 26 000€ correspondant à l'ancienne dotation de la CPA seront répartis comme suit :

- 70% soit 18 200€ à la suite de cette délibération et 30% soit 7 800€ sur présentation des pièces justificatives liées à l'action Festival Lou Mirabeau.
- 3 000€ pour l'organisation de la fête des sorcières.
- 2 200€ en subvention de fonctionnement.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé :

- APPROUVE l'attribution d'une subvention à l'association « La porte des étoiles » pour un montant de : 63 700€

- APPROUVE la répartition des 26 000€ correspondant à l'ancienne dotation de la CPA

- PRÉCISE que les crédits sont prévus au budget

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 29 – M. FARCI ne participe pas au vote

CONTRE : 0

ABSTENTION : 3 – M. FUSONE – SANCHEZ - JOUBEAUX

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 1^{er} Mars 2019
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

MR FABRICE VEGA